

Sécurité de la vieillesse (N° 2)—Loi

chose p. 100 dans leur chèque du mois prochain. Ils vont recevoir un plus gros chèque, mais pas autant que prévu. Cependant, nous espérons leur donner—peut-être que tout le monde va rire si j'utilise le mot cadeau—mais comme je vais quand même l'utiliser, faute d'un meilleur mot qui me viendrait à l'esprit, nous pensons pouvoir leur livrer à la fin de l'année 1983 puis à la fin de l'année 1984 un taux d'inflation coupé de moitié. Voilà ce que nous pensons pouvoir leur offrir. Nous, nous pensons que l'intérêt à long terme des personnes âgées est bien servi si le taux d'inflation est le plus bas possible. C'est cela que nous pensons, c'est cela qui est fondamental derrière ce projet de loi, c'est qu'on veut, que le taux d'inflation soit plus bas qu'il ne l'a été durant les dernières années. Et puis, comme je l'ai dit, on avait essayé par le contrôle des prix et des salaires en 1975, mais cela ça fait à peu près la même chose que ferait l'amendement du député. Le jour où les contrôles sont finis, tout repart en peur et puis la spirale de l'inflation recommence sa course folle. Voilà le problème dont parle le député.

• (1620)

[Traduction]

Par sa proposition d'amendement, le député d'Okanagan-Nord nous exhorte à ne leur donner que des hausses de 6 et de 5 p. 100; tous les pensionnés n'ont pas besoin du supplément. Mais ce serait autant de gagné: nous les leur rendrions entièrement en 1985.

M. Dantzer: D'après les propos de madame le ministre, monsieur le Président, je constate que celle-ci n'a pas compris ma proposition d'amendement. Ce que je demande, c'est simplement que le supplément du SRG soit inclus dans les prestations de sécurité de la vieillesse. Cela ne coûterait rien au gouvernement. Je voudrais que l'argent qui figure actuellement au compte du SRG en raison des suppléments soit transféré dans celui de la pension de sécurité de la vieillesse et investi comme tel, de façon que seulement ce montant, et non pas tout l'argent qui se perd, soit remplacé.

Mme Bégin: En toute déférence, je dois signaler au député qu'il se contredit. J'allais dire, et je regrette de devoir le faire, que sa proposition d'amendement est très mal rédigée. Quand je dis cela, je m'appuie sur l'opinion juridique que j'ai reçue. Pour m'éclairer, le député a commencé par dire que cela ne coûtait rien; à peine deux minutes s'étaient-elles écoulées qu'il ajoutait que cela coûterait bien un petit quelque chose. C'était là le point central de son raisonnement. Si je m'oppose à sa proposition d'amendement, c'est qu'il risque de coûter des millions de dollars, sans freiner pour autant l'inflation.

M. Hawkes: Monsieur le Président, à l'occasion, il y a des négociations à la Chambre. Si le libellé pouvait être modifié pour mieux traduire les intentions du député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer), le ministre accepterait-elle que, sous réserve du consentement unanime, nous procédions à un changement? Les députés de notre parti seraient heureux de ce changement, et je suis persuadé que le NPD le serait également. Si c'est ce que le ministre veut dire, nous acceptons cette offre et je pense que vous pourriez obtenir le même accord du NPD.

Mme Bégin: Ce n'est pas ce que j'ai dit, monsieur le Président. Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) devrait savoir à quoi s'en tenir, mais je pense qu'une fois de plus, il fait de la

politique, aux dépens des personnes âgées cette fois. Le député d'Okanagan-Nord a bien dit que ce projet de loi coûterait de l'argent. Voilà la simple question que je lui pose: ce projet de loi coûtera quelque chose? La réponse est oui, il coûtera des millions de dollars. Selon mes chiffres, ce serait 65 millions. Même si c'est moins que cela, il en coûtera encore des millions de dollars aux Canadiens pour dire aux personnes âgées qui n'ont pas besoin du supplément qu'après deux ans de campagne nationale pour ramener l'inflation à 6 et 5 p. 100, cet argent est là, en réserve, qu'ils peuvent le récupérer et le dépenser.

Ce n'est pas l'objet de ce projet de loi, ni celui de l'ensemble de projets qui touchent le plus de Canadiens possible et qui visent à réduire l'inflation de moitié. Il se peut que de bonnes nouvelles ne réjouissent pas le député, mais, ce matin, pour la première fois depuis fort longtemps, nous avons un taux d'inflation inférieur à 10 p. 100.

Des voix: Bravo!

Mme Bégin: C'est ça qui compte. C'est ça que nous voulons et c'est ça que les personnes âgées veulent. Je le répète, toutes les personnes âgées qui ont besoin d'un supplément sont protégées et recevront l'indexation totale de leur pension. Voilà ce qui importe.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je me demande si madame le ministre pourrait expliquer pourquoi, si l'inflation est à la baisse, ce projet de loi est nécessaire?

Mme Bégin: Je répondrai à la fin de mon allocution, si j'en ai le temps, monsieur le Président. J'essaierai d'expliquer encore une fois au député ce que j'ai souvent dit au comité et à la Chambre.

Je répète qu'un taux d'inflation de 6 ou de 5 p. 100, c'est-à-dire de moitié inférieur à ce qu'il était il y a six mois, c'est exactement ce que nous souhaitons. Nous n'allons donc pas dire aux Canadiens: «Vous savez, ne vous en faites pas, ces fous de libéraux ont seulement l'idée de mettre l'argent à la banque pour vous le redonner un peu plus tard». Nous n'allons pas accepter un amendement qui vise à faire cela.

Ce n'est pas un jeu que nous jouons. Il s'agit d'une sérieuse mobilisation de tous les Canadiens, y compris des Canadiens âgés qui ne reculeront pas devant leurs responsabilités. Au cours des quatre semaines où ce projet de loi a été débattu au comité et à la Chambre, l'opposition nous a servi des arguments incroyables pour nous attendre sur le sort des personnes âgées. Eh bien, il est de mon devoir d'être le porte-parole spécial des Canadiens âgés. Nous sommes nombreux de ce côté-ci de la Chambre à défendre les personnes âgées, mais leur porte-parole très spécial au cabinet...

M. Dantzer: Alors parlez!

Mme Bégin: Je connais des personnes âgées, je les rencontre, je m'entretiens avec elles, je reçois leurs représentants et j'écoute leurs doléances dans le seul but d'améliorer leur sort. C'est la règle du jeu. Et que pouvons-nous faire de mieux pour l'améliorer? Réduire l'inflation, c'est-à-dire abaisser leurs dépenses mensuelles pour la nourriture et les autres nécessités de la vie. Les citoyens âgés qui ne vivent pas dans l'indigence sont d'accord pour se joindre aux autres Canadiens dans la lutte nationale que nous livrons à l'inflation. Nous avons déjà des signes avant-coureurs de notre réussite.